

Compte-rendu 3^e session du Parlement de Circonscription

—
Nombre de présent.e.s : 61 personnes sur la journée

Matinée

Mots d'introduction

- Retour sur le vrai-faux procès du sans abrisme
- Retour sur la question orale posée au gouvernement et écrite par le PC
- Brise-glace par Zélie

Audition sur le Budget de l'Etat

- Eva SAS, députée de Paris et membre de la commission des finances
- L'ensemble des membres du Parlement présent.e.s a d'abord dû collectivement construire un Budget de l'Etat en 10min. Chacun ayant trois post-it de 5 Md€, on retrouvait sur un peu moins de 700 Md € du budget (dépenses, en brut)
- Eva Sas a ensuite déroulé le fonctionnement du budget de l'Etat et répondu aux différentes questions pendant 45min (notes Pascal ?)

Quelques éléments saillants à retenir de cette audition :

Recettes :

- TVA : 100 Mds
- Impôts sur le revenu : 75 Mds
- Impôts sur les entreprises

Redistribution importante de la TVA aux collectivités. Donc la TVA n'est plus la principale recette de l'État. C'est maintenant les impôts sur les entreprises.

Budget public : en gros 1600 Mds

- 700 Mds de sécu
- 622 Mds état
- 295 Mds collectivités locales

622 Mds collectées = budget brut. 450 Mds à dépenser réellement car dans les 622 il y a les remboursements à compter.

Gros déficit :

- Baisses d'impôts importantes depuis 2017 => - 52 Mds de recettes fiscales
- Dépenses en augmentation pour l'armée
- Augmentation du budget solidarité
- Aides face à l'augmentation du prix de l'énergie

- Développement de l'apprentissage et du CPF

Les dépenses supplémentaires s'élèvent à 123 Mds.

La coupe budgétaire de 10 Mds n'est qu'un début.

Aides aux entreprises : tout compris supérieur à 200 Mds

Aides à l'ESS tout compris : 20 Millions

Approche EELV :

- Augmenter les impôts sur les 10% des plus riches
- Eco-contribution sur les billets d'avion
- Conditionner les aides à des critères sociaux et écologiques

Audition sur la codétermination des entreprises

- Camille Pichon, mécanicienne et salariée chez la SCIC Veloop
- Guillaume Mocquard, directeur de l'agence de Tours de la SA Norsys

VELOOP : SCIC

Oeuvre dans l'économie circulaire, recycle, répare et vend des vélos

Fonctionnement administratif :

- CA présent à titre consultatif
- fonctionnement horizontal travaillé avec la scop l'Engrenage
 - mandats de 3 ans accessible à toutes personnes de l'entreprise en fonction de leurs choix
 - mixité importante : on essaie de la maintenir
 - 2 femmes, 1 non binaire et 3 hommes
- VELOOP n'a que 2 ans : gouvernance en cours de mise en place

Travail avec des ESAT pour le démontage

travail sur le droit des femmes

8 salariés qui sont sociétaires (mais pas obligatoire)

Pas obligé d'être sociétaire pour être bénévole.

Groupe Norsys à Tours (ESN)

Développeur de logiciel (santé, ecommerce, transition écologique avec l'ADEME). Activité 50% public, 50% privé. Approche responsable, surtout au niveau de l'humain. 700 personnes environs au niveau national (50 sur Tours)

Fonctionnement de PME familiale dans la structure ; mais fonctionnement innovant, se veut laboratoire d'expérimentation sociale et écologique => sobriété

- CV anonyme (2005)
- faire participer les collaborateurs
- Le capital c'est l'humain en fait
- secteur très concurrentiel : on se bat pour garder nos collaborateurs ! => il faut construire avec eux, faire en sorte qu'ils conservent une part de la gouvernance pour qu'ils restent

- => inspiration de livre sur la perma-entreprise.

Reprise des adages : prendre soin de l'humain, de l'environnement. Le CA est là pour "administrer la raison d'être de l'entreprise" ; Une fondation possède 10% des actions. Elle utilise les dividendes pour faire des recherches sur les innovations sociales et écologiques.

Elle a un rôle de contrôle des orientations de l'entreprise et de l'élection du gérant. Culture de l'autogestion poussée au maximum. Les chefs de projets sont là pour arbitrer en cas de besoin.

Processus d'évolution des salaires appliqué chaque année avec discussion pendant 6 mois.

"Entreprise à mission" => qu'est-ce que ça apporte ?

- Crédibilité => audition / contrôle, transparence
- Levier au recrutement : donne du sens

Comment les salariés prennent part à la décision ?

- Comité de direction orienté RH et tâches courantes
- Conseil d'éthique : si il y a une décision qui interpelle le conseil d'éthique étudie la question posée. => tous les ans Norsys renonce à du business pour des raisons éthiques
- CSE et comité opérationnel bossent toujours ensemble.

Pourquoi ne pas se transformer en SCOP ?

- Nous intéresse bcp
- Questions sur le numérique dans l'avenir => démarche ACTE (ADEME) qui se projette en 2050... Pour ces démarches un format Scop serait plus approprié... Difficile mais pas un tabou.

Charles : 3 possibilités d'action : agir sur lois PACTE 2, déposer une loi, déposer une résolution

Après-midi

Commission Services Publics

Après un premier cycle sur l'hébergement d'urgence, un second s'ouvre sur l'accès aux services publics/accès aux droits. Encore très flou, il s'agit d'affiner sérieusement l'objectif. Deux pistes : partir des métiers ou des usagers.

Soit on prend trois métiers indispensables au fonctionnement d'un service public, dont les difficultés entrent en résonance avec les difficultés d'accès au service public (greffière, AESH et infirmière par exemple). Soit on part de 3 constats pour les usagers (6,7 millions de français n'ont pas de médecins traitants / 30 % de non recours au RSA / 2,6 millions de personnes sur liste d'attente pour un logement social).

Sans trop choisir entre ces deux options, on part tout de suite sur la numérisation, la fermeture des guichets physiques du service public et comment valoriser les acteurs non-identifiés du service public, ou plutôt du service au public.

Difficultés à avancer dans la discussion, des questions transversales sont alors recherchées. Dans la discussion collective, puis par petits groupes, plusieurs questions ressortent :

- Service public de demain et écologie ?

- Numérique, à rejeter en partie ou en bloc ?
- Est-ce qu'on redonne de l'attractivité aux métiers du service public seulement par le salaire ?
- Comment remettre de l'horizontalité dans le service public ? Plus de démocratie dans les services publics ?
- Comment équiper le service public pour répondre au besoin ?
- Il y a toujours qqchose qui ne marche pas. Comment changer la commande publique ?
- Comment améliorer l'accès au service ? Comment on assiste les usagers ? Personnes âgées et précaires ? Aide à la compréhension, aide à l'écriture. Accompagnement souvent pris en charge par les assos
- Quelle est la place des bénévoles, des salariés et des usagers dans les services publics ? Question de l'horizontalité et de la démocratie dans les services publics
- Comment améliorer l'accès à la fonction publique ? Faut-il supprimer le concours d'entrée ? Source d'inégalités ou d'égalité à l'entrée
- Où sont les services publics ? Qu'est ce qu'on appelle service public ? Diagnostic et carte à l'échelle de la ville de Tours
- Service public, et service au public. Quelle place pour le citoyen là-dedans ?

Idées d'acteurs à inviter :

- Syndicat
- Asso d'usagers
- Convergence
- CNFPT, Centre de Gestion
- Observatoire des inégalités

Commission Démocratie

Entre les 2 sessions : audition d'un assistant parlementaire de la députée Renaissance Véronique Riotton (Annecy) sur le dispositif "Les citoyens engagés". Le CR est disponible sur le Drive. Constat que quand on parle de démocratie, on se rejoint même quand on n'est pas de la même couleur politique.

En commission, nous avons auditionné **Hélène Delpeyroux** pour la Ville au Carré, centre de ressource régional qui accompagne les politiques publiques. Objectif : politiques de la ville (=prioritaires) et revitalisation des petites villes ; question de transitions de territoires et de dynamiques citoyennes dans la politique de la ville et en région. Anime le réseau "Les porte de voix".

Concernant la participation des habitants, de quoi parle-t-on exactement ?

- Délibération (aller jusqu'à une décision)
- Mise en capacitation (comment on aide, on accompagne pour avoir les outils)
- Participation dans le suivi, le contrôle (usagers) qui ont quand même un rôle
- Interpellation (pétitions, etc...)
- Implication (actions)

Aujourd'hui il y a beaucoup de "participation" mais il y a aussi du contrôle, ce qui indique qu'il y a beaucoup de "fausses participations" ... (Cf. Grille Sherry Arnstein (1969) qui permet de mesurer la réalité de la participation) :

- Manipulation = faire croire à une concertation alors qu'on est à peine à un stade d'information partielle...
- "Coopération symbolique " = information
- Consultation = écoute avec prise en compte ou non...
- Concertation = on travaille de concert, on démarre ensemble le projet
- Coopération = on démarre et on va ensemble et jusqu'à la fin, on ne sait plus qui a mis la première pierre... Ça peut aller jusqu'au contrôle partagé

Souvent, on parle de concertation alors qu'on est dans la consultation ... Co-Construction = Construire en commun

Histoire de la politique de la ville

On parle vraiment de "politique de la ville" pour les quartiers fléchés par la Ville. Contrats de Ville = politique interministérielle, contractuelle, territorialisée et co-construite avec les habitant·es des quartiers prioritaires. 57 quartiers / 19 contrats de ville aujourd'hui (Les contrats de ville sont décorrélés des mandats des maires)

Enjeux de cohésion sociale : toutes les instances qui ont un peu de pouvoirs doivent se mettre d'accord sur la lutte contre les inégalités (réduire les écarts entre les territoires et adapter l'action publique aux besoins des territoires les plus fragiles).

Phase 1 - Après Guerre -> début des années 70

Après guerre / reconstruction / grand ensemble / fin des 30 glorieuses (chômage) / On veut des pavillons et les classes moyennes quittent les grands ensembles (concentration des classes plus populaires qui y restent) / Apparition de problématiques dans ces grands ensembles (problème d'isolation, d'usure du bâti / "cage à lapin") / Tendance : on rase et on reconstruit...

Phase 2 - Tournant de l'année 1977 (Remise en cause des grands ensembles)

Apparaît alors à Roubaix une mobilisation des habitants = les pouvoirs publics l'entendent et crée le premier atelier d'urbanisme populaire (1977). Ce sont les prémisses d'une politique de la Ville.

Phase 3 - Années 80 -90 - Institutionnalisation de la PDV

Entre 1980 et 1987 : les contestations du terrain se font sentir notamment aux Minguettes à Lyon (C'est dans ce [grand ensemble](#) des quartiers Est de Lyon qu'est née en 1983, à l'initiative de [Christian Delorme](#), « [La marche pour l'égalité et contre le racisme](#) », marche plus médiatisée sous le nom réducteur de « Marche des [Beurs](#)»

En 81 : création des ZEP qui a donné lieu à des rapports puis à la création des premières régis de quartier qui apparaissent.

1988 : Le terme de "politique de la Ville" est créé : cela devient un sujet d'État.

Phase 4 - 2004 : Renouveau urbain (Borloo)

Constat que ce renouvellement n'a pas été suffisant / Pas assez de résultat

Phase 5 - à partir de 2014 - Nouvelle génération des contrats de Ville et co-construction avec les habitants

Rapport pour une réforme radicale de la politique de la Ville qui a donné lieu à la Loi Lamy (acte fort) pour créer des conseils citoyens pour co-construire la politique de la Ville. Chaque contrat de ville font aujourd'hui un peu ce qu'ils veulent (table de quartier / Educ Pop / conseil citoyen / fonds de participation des habitants / atelier de co-construction c'est très vaste). Là où cela a marché c'est là où on met des moyens sur l'animation.

Les prochains contrats de Ville : 2024 / 2030 ont un axe sur la transition sociale, démocratique et écologique. Les contrats de Ville sont pilotés par le Préfet (Etat) et la collectivité territoriale (Métropole, Communauté d'agglomération, Communauté de communes)

Audition de Guillaume Lopin, chargé de mission démocratie permanente et éducation populaire à la Région.

Notre Région CVL

La Région a dépassé l'idée que la Démocratie, ce n'est pas seulement les élections. Démocratie permanente = en dehors des élections. Ce mouvement a été initié par Charles Fournier à la Région. Il s'agit d'instaurer un dialogue permanent. Attention, ce n'est pas parce qu'on met "participation" qu'il y a "Démocratie". Pour qu'il y ait dialogue, il faut de la sincérité, de l'honnêteté et de l'abnégation.

Des expériences ont été menées (en Allemagne notamment rappelés par Marine ou dans certaines villes Françaises), montrent qu'en annonçant les projets en amont, en demandant la contribution des citoyens et en étant à l'écoute des besoins des citoyens, permettent de faciliter une prise de décision :

=> conseil citoyen

=> jeu de rôle où des citoyens jouent le rôle d'une autre personne

=> Importance de l'animation et du temps nécessaire.

=> démocratie permanente = exercice d'éducation, de recul, d'empathie et d'esprit critique !

La Région CVL compte 6 départements / 2 600 000 millions d'habitants. Elle s'occupe du développement des transports, économique, des lycées, des fonds européens et de l'aménagement du territoire. 3600 agents avec des vice-présidence par thématique. 160 000 euros de budget pour la Région. 2 ETP. Seules 2 régions ont mis en place une politique de démocratie permanente : Occitanie et RCVL.

Il y a une instance importante qui est le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) qui est une assemblée consultative placée auprès du conseil régional et de son président.

- Les membres du CESER sont issus des mondes économique, social, environnemental, éducatif et associatif de la région.
- Le CESER émet des avis sur les orientations structurantes pour la région.

Le CESER a mis en place une possibilité de saisine (alerte sur la santé, déserts médicaux par exemple en Indre et Loire).

Sur la politique de la ville

=> Différents types de contrats se chevauchent (CUCS, ...) => porté par des CS, commune, collectifs d'habitants, ...

2014 : Le renouvellement social est mis en avant... constat que les habitants n'ont pas été suffisamment consultés... => objectif : remettre les habitants au centre. Rapport "Pour une politique radicale des politiques de la ville" => conseils citoyens... Mais pas de budget pour les faire vivre...

Actuellement une nouvelle politique de la ville cherche à être plus souple... Mais comment ça va se traduire dans chaque ville ? Quel est le pouvoir des conseils citoyens ? quel budget est mis à leur disposition ? Là où cela fonctionne, c'est là où beaucoup de moyens ont été mis sur l'animation tierce. Il faut une animation, et une éducation.

Objectifs de la commission

3 objectifs imaginés :

- Est-ce qu'on part sur une loi d'expérimentation sur la démocratie participative ? oui
- Action pour rendre visible le parlement de circonscription lors de la journée internationale de la démocratie en septembre
- Échanges avec des correspondants sur le modèle de ce qui se fait dans les classes au collège avec des collégiens étrangers

Discussion

Des pages sur les réseaux sociaux vont être créés / Il y a la possibilité d'utiliser la permanence de Charles pour se retrouver entre les séances / Créer des contenus pour parler de notre expérience du parlement / Définition de ce qu'est une loi d'expérimentation

Proposition de synthèse :

- Proposition pour plus tard : Correspondre avec d'autres parlement de circo
- Nous poussons à la création d'une page facebook parlant du parlement + pousser à l'inscription
- La commission Démocratie participerait à une éventuelle journée de la démocratie s'il en est organisé une en septembre
- Faire un plaidoyer pour qu'il existe une manifestation locale pour la journée de la démocratie
- Prochaine séance : Travail sur une Loi d'Expérimentation

Autres sources données par Hélène Delpeyroux :

- [l'intervention de Voix publiques](#), publiés dans le cadre de la matinale des élu·es en 2021.
- Sur le site [La part citoyenne - ma démocratie a besoin d'exercice](#), il y a également une cartographie des lieux et initiatives d'implication citoyenne (il faut dérouler la page jusqu'à "territoires citoyens ça frétille de citoyenneté près de chez-vous "

Commission Economie

1) Lecture (Pascal Ch.) de la proposition de loi de Léa (ANNEXE 1).
Toutes les annexes n'ont pas été lues car trop longues.

2) Lecture (Pascal Ch.) de définitions du vocabulaire utilisé (ANNEXE 2)

3) Travail en commission :
Tour de table pour récupérer les réactions suite aux auditions du matin et à la lecture de la proposition de loi (saisie brute en ANNEXE 3).

Synthèses des idées émises :

- Rôle de la codétermination : Sens/Ethique/Social/Ecologie
- Qui participent ? CDD/CDI/Ancienneté/Collèges/Choix
- Formation/Culture (comment?)/Obligatoire ?/Financement/Parrainage ?
- Rôle des salariés : Consultation ?/Décision ?
- Protection des membres du CA ?
- Quelle précision des modalités ?
- Surveillance des décisions (structure externe).
- Redistribution des richesses par le travail

Synthèse des critiques sur le texte :

- Parler de de Gaulle ?
- Chiffres et critères : pas clairs
- Motivation du PL : partir d'une souffrance ou envisager amélioration ?
- Pas le même impact de la loi selon le cadre national ou européen.
- Cette vision long termiste favorise l'innovation et l'investissement productif.

Rappels d'idées émises lors de la précédente session :

- Intérêt et sens du travail.
- Créer une organisation gagnante.
- Redistribuer les richesses.

4) Présentation du résultat de travail en fin de session :

- La co-détermination doit avoir un sens éthique dans les dimensions sociales (protection des salariés, redistribution des richesses) et écologique.
- Un comité d'éthique devra être constitué de salariés, de dirigeants et d'experts pour des entreprises de plus de 50 salariés. Tout ou partie des membres du comité participeront au CA.
- Le choix des salariés participant au CA pourra se faire par élection. Ils seront nommés administrateurs-salariés.
- Les administrateurs-salariés ne sont pas forcément membres du CSE.
- Tous les salariés devront être informés du fonctionnement de la co-détermination.
- Tous les salariés et dirigeants devront avoir accès à une formation pour exercer la gouvernance partagée.
- Une protection devra être assurée aux administrateurs-salariés.

- Les modalités de la co-détermination restent à définir notamment sur le seuil de déclenchement (nombre de salarié dans l'entreprise) et le nombre d'administrateurs-salariés. Exemple : A partir de 50 salariés dans l'entreprise, 50 % des membres du CA seront administrateurs-salariés.
- Les administrateurs-salariés auront le même pouvoir de décision que les autres membres du CA.

5) Suite du travail de la commission (idées de Ch. Fournier) :

a - Travailler avec Léa sur le projet de loi.

Personnes intéressées : Justine, Florian, Aymon, Gaëlle, Jemima et Pascal

b - Auditer un représentant syndical avec Ch. Fournier en visioconférence par rapport à l'impact de Proposition de Loi.

c - Retravailler le sujet lors de la prochaine session du parlement de circonscription.